



Flash Aiguillon

SOCIAD
Société Coopérative Apicole
de l'Abeille Dauphinoise

Organe de liaison des adhérents de l'Abeille Dauphinoise – Syndicat d'apiculture de l'Isère

N° 242 – Septembre 2017 – 23ème année

L'assemblée générale de la S.C.API.AD se déroulera le **vendredi 29 septembre à 18h30 à la salle du 8 mai 1945** (Esplanade du 8 mai 1945/ Avenue Claude Debussy) à Poizat.
Si le quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée générale est organisée au même lieu et à la même date mais à 19 h.

Le coin des débutants :

Septembre est la charnière entre les deux saisons été automne. Nous avons encore de très belles journées bien ensoleillées, mais les jours raccourcissent et le temps changera bientôt.

Après la récolte vous avez pris soin de faire un traitement de vos ruches contre le varroa, que ce soit avec de l'Apivar ou Apilife ou autre selon votre choix, ayez une démarche citoyenne en ramenant vos lanières usagées à l'Abeille Dauphinoise qui se chargera de veiller à une élimination propre.

Après l'extraction le léchage des hausses se fait en général en replaçant la hausse garnie de ses rayons au dessus du couvre cadre en laissant le trou de nourrissage du couvre cadre partiellement ouvert pendant 3 ou 4 jours. Les cadres doivent être stockés convenablement afin d'éviter que la fausse teigne ne se développe pendant l'hiver. Il est possible de conserver la cire des cadres en parfait état de façon naturelle en empilant les hausses à la lumière du jour dans un endroit abrité et aéré. En effet la fausse teigne ne pond ses œufs que dans l'obscurité.

Tout de suite après la récolte et au plus tard début septembre nous devons nous assurer de l'état de chaque colonie, sa population, sa provision de miel, son état sanitaire .

Un nourrissage, même léger, n'est pas inutile pour garder la colonie en bonne forme pour préparer la naissance des abeilles d'hiver ; d'autant plus que les fortes chaleurs et le manque d'eau ont desséché le trèfle et le pissenlit qui auraient pu assurer encore un complément de nourriture.

Le livre du mois

LE PAIN D'ÉPICE(S) (n° 120)
de Lise BÈSÈME-PIA
Éditions du Coq à l'Ane

La récolte des miels est maintenant dans les maturateurs, ou déjà en pots pour certains.

Si vous n'avez pas encore votre recette de pain d'épices, c'est le moment d'utiliser un pot de miel afin de mettre au point la vôtre.

Lise BÈSÈME-PIA dans son ouvrage *Le pain d'épice(s)*, nous livre de nombreuses recettes, aussi bien sucrées que salées, qui vont de l'amuse-bouche au dessert. Elle nous raconte aussi l'histoire de cette gourmandise.

Qu'elles soient de Reims, de Dijon, de Paris, de Troyes ou d'Alsace, vous pourrez vous inspirer de toutes ces recettes pour concocter la vôtre.

A travers ces pages, laissez-vous guider sur le chemin de l'Histoire et de la gastronomie.

Bonne chance et bon appétit.

Zone de Champ Filas
22, place Bernard Palissy – 38320 POISAT
Téléphone : 04.76.25.07.09
e-mail : abeille.dauphinoise@gmail.com

Les bénévoles de l'Abeille Dauphinoise – Syndicat d'apiculture de l'Isère et de la S.C.API.A.D. vous accueillent les lundis (de 17 à 19 h), mercredis (de 14 à 19 heures), les samedis (de 9 à 12 heures) et les vendredis (de 14 à 16h uniquement pour le retrait de matériel).

Pour le développement et la défense de l'Apiculture durable

S.C.A.P.I.A.D

Horaires d'ouverture

La coopérative est ouverte tous les lundis de 17 à 19 h, les mercredis de 14 à 19 heures, les vendredis de 14 à 16 h ainsi que les samedis matin de 9 h à 12 heures. Notez que le vendredi seule la SCAPIAD est ouverte, il n'y a pas de permanence de l'AD ce jour-là. A compter du **1er octobre** les locaux de l'Abeille Dauphinoise, et donc de la SCAPIAD, ne seront ouverts que les mercredis après-midi et samedis matin.

Maladie de Lyme

Les apiculteurs connaissent tous une personne ou un membre de leur famille qui s'est fait mordre par une tique. Cette morsure n'est pas anodine est peu avoir des conséquences sur la santé. Nous sommes exposés à ce risque et devons connaître les précautions à prendre avant d'aller sur le terrain. En septembre 2016, la France s'est dotée d'un plan national de lutte contre la maladie de Lyme et les maladies transmises par les tiques. Avec trois volets : la prise en charge des malades, la prévention et la recherche.

La maladie de Lyme, ou borréliose de Lyme, est une maladie due à la bactérie *Borrelia burgdorferi*, transmise par la morsure de tique. Le traitement de cette maladie consiste en une antibiothérapie pour tuer les bactéries. Souvent mal soignée et mal diagnostiquée, la maladie de Lyme fait de plus en plus parler d'elle en France où elle touche 27.000 personnes chaque année, d'après les statistiques officielles. La maladie de Lyme est la première maladie vectorielle en Europe.

Or, si elle n'est pas détectée, la maladie peut conduire à des complications neurologiques graves. Au départ, la borréliose de Lyme se caractérise par un érythème migrant présent dans plus de 50 % des cas : cette tache rouge part du site de la morsure et se déplace en anneau. Plus tard, la maladie peut évoluer avec des manifestations neurologiques, articulaires, cardiaques ou ophtalmiques.

Les tests biologiques actuellement utilisés en France pour détecter la borréliose de Lyme recherchent des anticorps spécifiques ; mais de nombreux patients ne seraient pas traités correctement à cause de mauvais diagnostics.

Les tiques sont présentes dans les hautes herbes, en forêt ou dans des prairies. Pour limiter le risque de morsure de tique, il est conseillé de porter des vêtements couvrants, clairs pour mieux voir les tiques, de rester sur les sentiers, de contrôler l'ensemble de

son corps après une promenade et de vérifier l'absence de tiques sur ses animaux de compagnie. Pour retirer une tique, il est vivement recommandé d'utiliser un petit instrument vendu en pharmacie qui permet de retirer l'animal par rotation. Il faut ensuite désinfecter le site, mais surtout pas avant d'avoir enlevé le parasite car il existe un risque de régurgitation de la tique. L'apparition d'un érythème migrant, une longue morsure ou l'apparition d'autres symptômes doivent inciter à consulter un médecin.

Concours photo de l'Abeille Dauphinoise

Il ne vous reste que quelques jours pour nous faire parvenir vos photos. La date limite étant le 30 septembre 2017.

Concours des miels de l'Abeille Dauphinoise

L'intégralité du règlement est disponible sur notre site internet. Les échantillons (2 pots de 250 g de miel) sont à déposer au siège de l'AD jusqu'au 14 octobre. Le jury se réunira lors de la fête du miel et des saveurs de St Egrève les 25 et 26 novembre, les résultats étant publiés immédiatement et confirmés le mercredi suivant. Participation de 18 euros correspondant aux analyses (taux d'humidité et HMF). Une analyse pollinique et organoleptique peut être obtenue avec une participation supplémentaire.

Section de Voiron

La section de Voiron a la tristesse de vous faire part du décès du fils de notre ami Pierre Roux-Fouillet. L'Abeille Dauphinoise s'associe à la douleur de la famille

Déclaration obligatoire des colonies

Pensez à déclarer vos ruches : Le site "**mesdemarches.agriculture.gouv.fr**" est ouvert depuis le 1 septembre et le sera jusqu'au 31/12.

Les dates des fêtes du miel

Celles-ci auront lieu comme suit :
Montbonnot : les 7 et 8 octobre
Herbeys : le dimanche 15 octobre
Voiron : le dimanche 22 octobre
Domène : les 4 et 5 novembre
Crachier : le 11 novembre
St Egrève : les 25 et 26 novembre.

Si vous souhaitez qu'une information soit connue, faites-nous la parvenir avant le quatrième mercredi de chaque mois et nous l'intégrerons dans le Flash-Aiguillon du mois suivant.

Le comité de rédaction « Flash-Aiguillon » est constitué des membres du bureau de l'Abeille Dauphinoise – Syndicat d'apiculture de l'Isère